

- * Baisse de certains taux
- * Nouveaux taux pour les cartes à taux réduit
- * Assurance sur les cartes de crédit

Ces données, en date du 21 mars 1997, ont été colligées par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada, à partir des renseignements fournis par les émetteurs de cartes de crédit.

Renseignements : Jean-Baptiste Renaud (613) 952-1915

Vous pouvez obtenir des exemplaires de la présente publication dans votre région :

Atlantique	Leslee Patriquin	(902) 426-6093
Québec	Michel Bibeau	(514) 283-8385
Ontario	Judy Sorensen	(416) 973-5040
Prairies	Lydia Shevchuk	(204) 983-2826
Colombie-Britannique	Nicola Fletcher	(604) 666-1404

Cette publication est disponible maintenant en direct à <http://strategis.ic.gc.ca/BC>
(English version available)

Avis au consommateur

mars 1997

Baisse de certains taux

Depuis décembre 1995, on a observé certains reculs des taux d'intérêt exigés tant pour les cartes à taux réduit que pour les cartes à taux ordinaire. Par exemple, le Canada Trust et la Banque Nationale ont baissé les taux de leurs cartes standard pour les fixer à 16,5 % et 18,4 % respectivement, alors qu'American Express a diminué le taux de sa carte Optima à 16,25 %. Dans le cas des cartes à taux réduit, la Banque Nationale a rabaisé le taux de sa carte à taux réduit Option 1 à 14,0 % et la Banque de Nouvelle-Écosse a diminué le taux de sa carte Visa Valeur de 1,65 points pour l'établir à 9,25 %. L'éventail actuel des taux est compris entre 9,25 % et 14,0 % pour les cartes à taux réduit et entre 15,4 % et 18,9 % pour les cartes standard. L'écart entre le taux d'escompte et la carte échantillon Visa suivie par Industrie Canada demeure stable à 13,25 points.

Nouveaux taux pour les cartes à taux réduit

Deux autres institutions financières ont annoncé le lancement de cartes à taux réduit. Il s'agit de la Banque laurentienne, qui a mis la sienne sur le marché en mars (taux d'intérêt de 9,5 % et frais annuels de 24 \$) et de la CIBC, qui vient de lancer sa carte Visa Select (taux de 9,9 % et frais annuels de 29 \$). Entre-temps, les données d'enquête recueillies par Industrie Canada indiquent que les Canadiens connaissent davantage l'existence des cartes à taux réduit (le pourcentage est passé d'environ 30 % au début de 1996 à 57 % au début de cette année). Les consommateurs qui ne règlent jamais en entier le solde de leur carte sont incités à s'informer auprès de leur institution financière au sujet des cartes de crédit à taux réduit.

Assurance sur les cartes de crédit

Bon nombre d'émetteurs de cartes de crédit offrent une assurance couvrant les versements mensuels ou les soldes impayés advenant une perte d'emploi involontaire, une incapacité ou un décès. Les frais de base pour ce genre d'assurance débutent à environ 60 cents par mois par 100 \$ de solde impayé. Ce montant peut sembler raisonnable au premier coup d'oeil, mais il représente dans les faits des frais annualisés de 7 % ou plus et peut même être supérieur pour certains émetteurs. D'autres à-côtés, notamment l'assurance pour la réparation de marchandises, peuvent également accroître le coût de la couverture de base.

La couverture de base comprend généralement des versements mensuels minimaux en cas de chômage involontaire ou une incapacité et le règlement du solde en entier en cas de décès. Les consommateurs doivent toutefois être conscients du fait que le solde maximum couvert (habituellement entre 10 000 \$ et 20 000 \$) ainsi que la période où sont versées les prestations d'incapacité ou de chômage varient d'un émetteur à l'autre. De plus, il est possible que ne soient pas couverts les décès de titulaires de plan ayant dépassé un âge donné ou les décès attribuables à une maladie plutôt qu'à un accident. Les contrats doivent donc être soigneusement examinés afin d'établir les risques couverts, les limites imposées à la couverture, le montant et la durée des prestations, et le coût.

Coûts d'utilisation des cartes de crédit

3

mars 1997

Visa et MasterCard* (à compter du 21 mars)

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter de la date de l'achat
MasterCard				
Banque de Montréal Régulière	0	18,40	23	x
Basic	0	15,40	19	x
Taux d'intérêt réduit	25	9,40	19	x
Banque Nationale Régulière	0	18,40 ²	21	x
Taux réduit Option 1	12	14,00	21	x
Taux réduit Option 2	25	9,25	21	x
Canada Trust	8 ¹	16,50	21	x
Coopérative de crédit du service civil	0	18,40	21	x
Niagara Credit Union	0	17,50	21	x
Trust National Régulière	0	16,75	21	x
Taux d'intérêt modérés	30	11,75	21	x
Canadian Tire	0	18,90	21	x
VISA				
CIBC Régulière	0	16,50	21	x
Select Visa	29	9,90	17 ³	x
Banque de Nouvelle-Écosse Régulière	8	16,75	21	x
Valeur Visa	29	9,25	21	x
Banque Laurentienne	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	24	9,50	21	x
Banque Royale Régulière	0	16,50	21	x
Taux Réduit Option	25	9,50	21	x
Banque Toronto-Dominion Régulière	0	17,50	21	x
Carte Emerald	12 ³	9,25	0	x
Desjardins Régulière	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	25	9,50	21	x
Vancouver City Savings	0	16,50	21	x
American Express				
Standard	0	9.9 (6 mois) 13.95 (préférés) 17.95 (régulière)	21	x
Optima	15	16.25	21	x

¹ A certaines conditions, les frais peuvent être moindres ou éliminés.

² Les consommateurs, qui en raison de leurs cotes de crédit n'auraient normalement pas droit à une carte de crédit, peuvent avoir accès à une carte de crédit à taux plus élevé. Ce taux est révisé après deux ans.

³ 21 jours en Québec et Colombie Britannique.

Autres cartes de crédits

mars 1997

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
Canadian Tire	--	28,8	30		x
Eaton	--	28,8	30		x
Home Card	--	28,8	30		x
Imperial Oil (Esso)	--	24,0	30		x
La Baie	--	28,8	25-30		x
Pétro-Canada	--	24,0	30	x	
Sears	--	28,8	25-30		x
Simpsons	--	28,8	25-30		x
Zellers	--	28,8	25-30		x

Cartes de paiement*

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Pénalité annuelle pour retard/défaut de paiement (%)	Période de grâce (jours)	Pénalité calculée à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
American Express	55	30	30		x
Diners Club/enRoute	65	30	30-60		x
Irving Oil	--	24	25		x

* Dès mars 1997. Puisque les conditions et les modalités sont susceptibles de changer, il est préférable de communiquer directement avec les sociétés émettrices pour les vérifier.

Définitions

Cartes de crédit : Il s'agit de cartes qui accordent un crédit renouvelable. Il faut effectuer un paiement mensuel minimal.

Cartes de paiement : Il s'agit de cartes exigeant le paiement intégral du solde chaque mois.

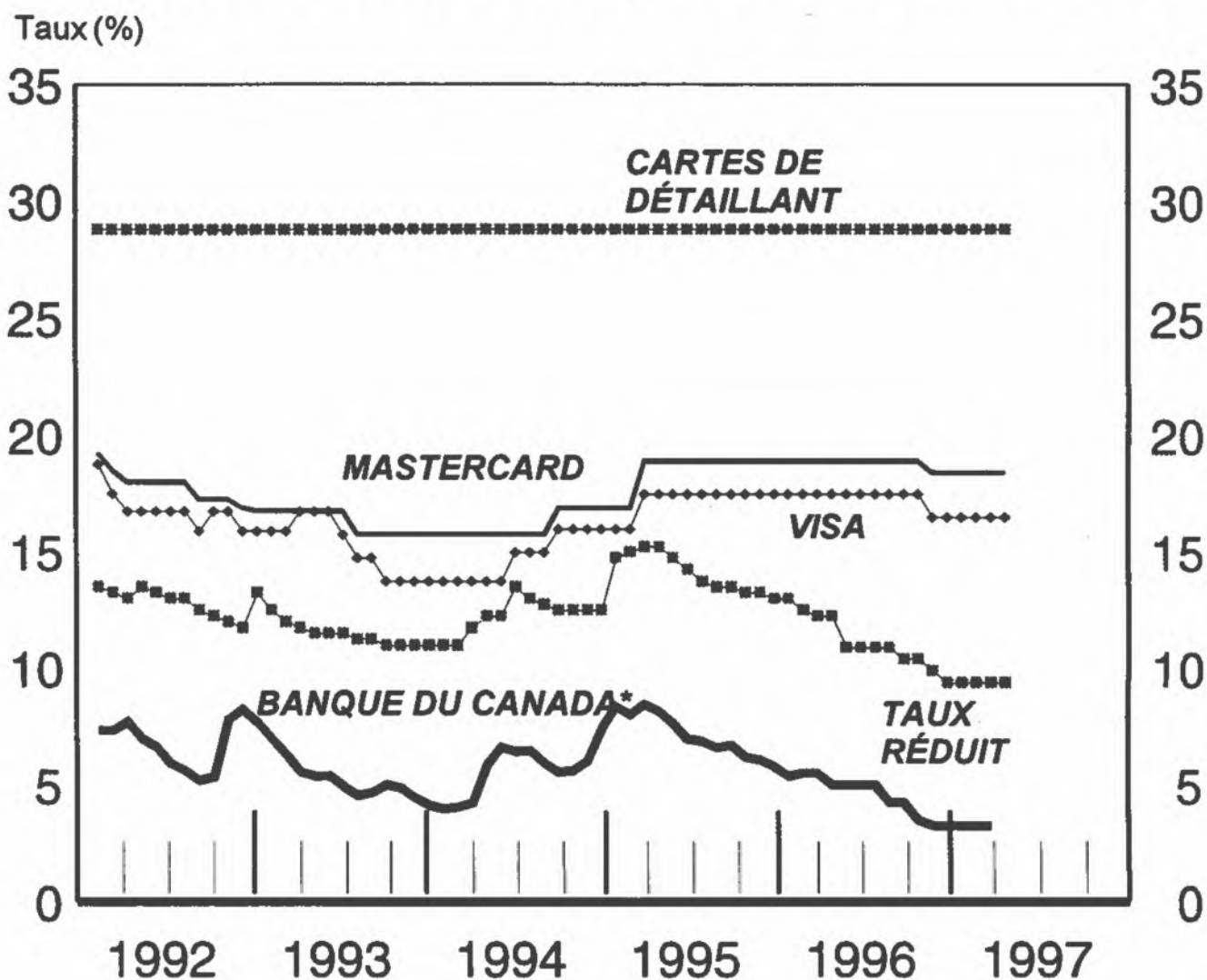
Frais : Ceux-ci comprennent notamment les frais de transaction, les frais d'administration ou les frais d'adhésion annuels.

Taux d'intérêt/pénalités : Il s'agit du taux annuel nominal d'après lequel les intérêts ou les pénalités sont calculés.

mars 1997

TAUX DES CARTES DE CRÉDIT

ET TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA



- Un émetteur de Visa, de MasterCard, et de taux réduit a été sélectionné à titre d'exemple. Les taux d'autres émetteurs de cartes peuvent varier. Le taux de la Banque du Canada est le taux auquel les banques peuvent emprunter de l'argent auprès de la Banque centrale.

Conditions de paiement des cartes de crédit

Rappelez-vous les faits suivants et économisez :

Cartes des banques, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit

- L'intérêt est imputé quotidiennement. Ainsi, vous économisez si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt sur les avances de fonds court à partir du moment où l'on emprunte jusqu'à ce que le solde soit payé en entier.
- Aucun intérêt n'est imputé sur les achats paraissant pour la première fois sur votre relevé si le solde entier est payé avant la date d'échéance.

Et n'oubliez pas :

- Lorsque le solde n'est pas réglé en entier avant la date d'échéance, l'intérêt est imputé quotidiennement à partir de la date d'inscription de l'achat jusqu'à la date du paiement intégral.

Autres cartes de crédit

- Dans la plupart des cas, l'intérêt est moindre si, chaque mois, vous payez au moins la moitié du solde. Les grands magasins (sauf ceux du Québec) soustraient les paiements équivalents ou supérieurs à 50 pour cent du solde figurant sur le relevé avant de calculer l'intérêt. Par contre, au Québec, l'intérêt étant calculé quotidiennement, vous économisez donc si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt est composé. Ainsi, si vous n'effectuez pas de paiement un mois donné, le mois suivant, vous payez de l'intérêt sur le solde et l'intérêt. Par exemple, au taux mensuel de 2,4 pour cent, l'intérêt sur 100 \$ est de 2,40 \$. Si aucun paiement n'est effectué, l'intérêt, le mois suivant, sera calculé sur 102,40 \$ et sera donc de 2,47 \$.

Cartes de paiement

- Irving Oil calcule les pénalités sur le solde impayé chaque jour.
- American Express et Diners Club/enRoute exigent que le solde soit acquitté à la réception du relevé. À défaut de paiement, un intérêt équivalent à 30 pour cent par année est appliqué au solde dû. Si le solde n'est toujours pas acquitté, la carte est annulée.